



## Programme de formation : Habilitation électrique BS-BE et HE Manœuvre (opérations simples-manœuvres)

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Etre capable d'exécuter en sécurité des interventions de remplacement et de raccordement, des manœuvres dans le respect des textes réglementaires selon la nouvelle norme NF C 18-510.

**PRÉ-REQUIS** : Connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des instructions, avoir plus de 18 ans.

**NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 1 à 10 personnes maximum par groupe

**Validité** : 3 ANS

**DURÉE** : 2 jours (14h) : tronc commun H0-B0 + module BS-BE et HE Manœuvre

### LES POINTS ABORDÉS :

- La réglementation sur la sécurité électrique applicable aux opérations et manœuvres d'ordre électrique (décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510)
- Les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique
- Les niveaux d'habilitation
- Les documents applicables
- Les moyens de protection
- L'évaluation et la prévention des risques électriques pour des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique
- La conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Les prescriptions de sécurité électrique pour non électriciens dans le cadre d'opérations simples et de manœuvres du domaine basse tension (BT)
- Mise en situation pratique sur plates-formes pédagogiques

### PUBLIC CONCERNÉ :

Personnel d'exploitation ou d'entretien "non électricien" appelé à effectuer des opérations simples, interventions de remplacement et de raccordement et/ou des manœuvres sur des installations électriques. Il a reçu préalablement une formation en électricité adaptée aux opérations qui lui sont confiées.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, D'ANIMATION ET D'ENCADREMENT :

Vidéo projecteur, paper-board et livret remis aux stagiaires pour la partie théorique en salle de formation. Echange d'expérience avec les stagiaires, étude de cas et vidéos.

Suivie d'une séance d'exercice pratiques/de mise en situation sur sites sélectionnés et maquette formateur.

### SANCTION DE LA FORMATION :

Délivrance d'une Attestation de compétence et d'un Titre d'habilitation électrique.